

MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE.

BEAUX-ARTS.

Inventaire des Sites
dont la conservation présente
un intérêt général.

ARRÊTÉ.

Secrétaire d'Etat à
LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

~~Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites de~~

Vu l'arrêté du 10 août 1942 pris par application de la loi du 11 juillet 1942 ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Est inscrite sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général la rue MALLEVILLE à FIGEAC (Lot) y compris la route qui la surplombe..

Sont visés également par la mesure les immeubles nus et bâtis (façades, élévations et toitures) sis sur les parcelles cadastrales n° 1102 à 1104. 1130. 1131. 1133 à 1136. 1141 à 1143. 1145 à 1147 section G appartenant à :

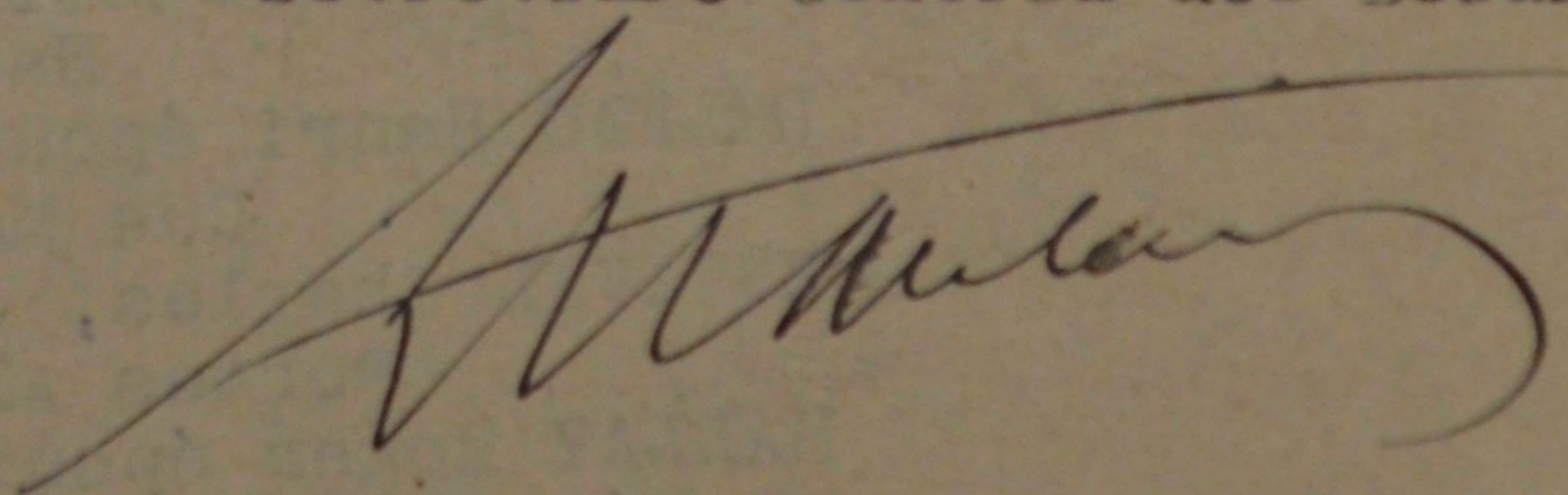
ARNALDY d'ESTROA Marie, PUYSEGUR (Comte de, héritier) FIGEAC	1136
BESSE Jacques 12 Rue de l'Université PARIS.	1103. 1104. 1141 1143. 1145.
BOUSQUET - PONTIE Marcel, avocat, FIGEAC	1130. 1131
CALRIGNAC Valentin maçon au Puits Sainte Marie	1102p 1146.
DELFAU Henri époux GALAND Germaine Rue Malleville FIGEAC	1147
ESTIVAL Charles, caissier, 6 rue des Portes Alanches PARIS	1133 à 1135.
HALLAY Roger époux SOUQUES employé au Métropolitain, 9 rue Mayran, PARIS	1142
LEYGUES Adrien époux FOURNOLS rue de Malleville	1102p

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de FIGEAC et aux propriétaires intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 6 AVR 1943

Per délégation
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général des Beaux-Arts



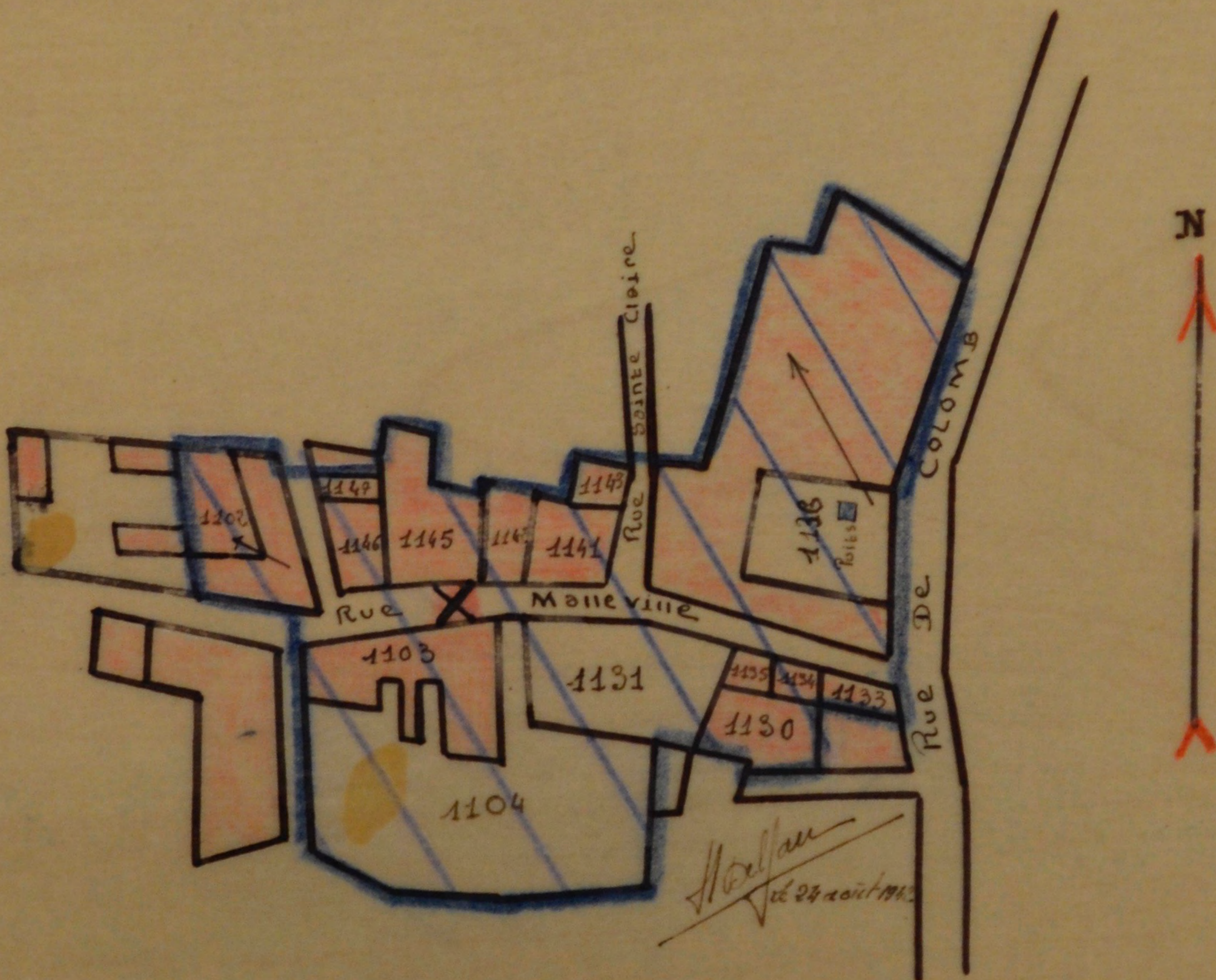
DEPARTEMENT DU LOT

CANTON DE FIGEAC

LA VILLE DE FIGEAC




SITE DE LA RUE DE MALEVILLE

.....



SECTION -G- DITE DE LA VILLE -DEUXIEME FEUILLE

LEGENDE

-
- LIMITES DU SITE A INSCRIRE : 
- ETENDUE DU " " " : 
- PROPRIETES BATIES..... : 
- PROPRIETES NON BATIES..... : 